

Au prix de votre séjour dans cet établissement, s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte de la Communauté urbaine Caen la mer. Cette contribution est intégralement consacrée aux actions de développement touristique dont vous bénéficiez directement.

Nous vous souhaitons un agréable séjour sur le territoire de Caen la mer !

Tourist tax will be added to the price of your stay. This tax will be collected by the accommodation provider you are staying at, on behalf of la Communauté urbaine Caen la mer. Tourist tax revenues are dedicated to funding tourism development actions. We wish you a pleasant stay on the greater Caen district council !

Tarifs 2018 au réel / Rate 2018

Catégories d'hébergement <i>Categories of accommodation</i>	par nuitée et par personne <i>per person per night</i>
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes <i>Tourist hotels with the 'Palace' status and all other establishments with equivalent tourism classification characteristics</i>	1,75 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes <i>5* tourist hotels, apartment hotels, furnished accommodation and all other establishments with equivalent tourism classification characteristics</i>	1,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes <i>4* tourist hotels, apartment hotels, furnished accommodation and all other establishments with equivalent tourism classification characteristics</i>	1,30 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes <i>3* tourist hotels, apartment hotels, furnished accommodation and all other establishments with equivalent tourism classification characteristics</i>	1,00 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes <i>2* tourist hotels, apartment hotels, furnished accommodation, 4 and 5* holiday resorts and all other establishments with equivalent tourism classification characteristics</i>	0,70 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes <i>1* tourist hotels, apartment hotels, furnished accommodation, 1, 2 and 3* holiday resorts, B&Bs, caravan and campervan parking per 24 hour period and all other establishments with equivalent tourism classification characteristics</i>	0,50 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement <i>Tourist hotels, apartment hotels, holiday resorts or unrated</i>	0,35 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement <i>Furnished accommodation & similar accommodation awaiting rating</i>	0,35 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes <i>3, 4 and 5* campsites, caravan parks and any similar accommodation</i>	0,30 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance <i>1 and 2* campsites, caravan parks and any similar accommodation, marinas</i>	0,20 €

Le tarif de la taxe de séjour doit obligatoirement être affiché chez les logeurs, hôteliers, propriétaires ou autres intermédiaires chargés de percevoir la taxe de séjour et tenu par la commune à la disposition de toute personne qui désire en prendre connaissance. (Art. R 2333-49 du CGCT)

Sont exonérés de taxe de séjour / Customers exempted from the tax

- Les moins de 18 ans / **All minors** ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de Caen la mer / **Seasonal workers within the area** ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire / **Those in emergency housing or temporary rehousing** ;
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant déterminé par Caen la mer. / **People living in premises with rent below a specific threshold set by the greater Caen district council.**

Pour toute information complémentaire

Communauté urbaine Caen la mer
Mission tourisme
16 rue Rosa Parks CS 52700 – 14027 CAEN cedex 9

Damien SOURISSEAU - Référent taxe de séjour :
Tel. : 02 14 37 29 59
Courriel : taxedesejour@caenlamer.fr